

Commune de Courchavon

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 février 2025

Convocations : Journal officiel du 16 janvier 2025
Tout-ménage du 17 janvier 2025

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : M. Michel Beuret

38 ayants droits présents

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Prendre connaissance et voter un crédit d'étude de CHF100'000.- pour la réfection du pont de l'Allaine, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation
3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 110'000.- pour le passage au LED de l'éclairage public de la route cantonale et du secteur Le Crin, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation
4. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales ; discuter et approuver le budget 2025
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation en électricité
6. Information sur les travaux de rénovation de la halle
7. Information sur les travaux d'aménagement de l'Allaine
8. Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'Assemblée à 20.00 heures. Deux scrutateurs sont nommés : M. Charles-André Lehmann et Mme Annette Gigon

1.Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Le président informe les citoyens présents que conformément au règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

Le Président demande si une personne souhaite que nous fissions lecture du procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, les citoyens présents approuvent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 août 2024 avec décharge et remerciements à son auteur.

2.Prendre connaissance et voter un crédit d'étude de CHF100'000.- pour la réfection du pont de l'Allaine, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation

Le président donne la parole à M. Sylvain Plumey du Bureau d'étude Buchs & Plumey qui présente un état des lieux du pont, avec photos et illustrations à l'appui. De cette première analyse, il en résulte deux options : 1) prendre des mesures restrictives concernant le tonnage et la vitesse ou 2) assainir l'ouvrage pour qu'il corresponde aux normes actuelles. La deuxième option pourrait être réalisée au-travers de trois variantes présentées par le bureau d'étude, soit : a) assainissement minimal pour env. CHF 330'000.- ; b) renforcement du pont pour répondre aux normes actuelles pour environ CHF 550'000.- ; c) renforcement et élargissement pour répondre aux normes et garantir la durabilité de l'ouvrage dans le temps pour environ CHF 700'000.-.

Après cette présentation le maire explique pourquoi le projet arrive maintenant. Le Conseil communal est conscient de la problématique sécuritaire et il souhaite prendre ses responsabilités, tout en relevant l'aspect stratégique dans la perspective du développement du nouveau quartier. Il relève également les changements dans les types d'usagers (véhicules toujours plus lourds et larges). Il tient encore à souligner que cette problématique n'est pas liée à la revitalisation des travaux de l'Allaine.

Le président remercie le bureau Buchs & Plumey qui quitte la salle. L'entrée en matière n'est pas contestée, il ouvre la discussion.

Un citoyen demande s'il est prévu une emprise sur la parcelle no. 11. Il relève en tant que propriétaire de cette parcelle qu'il n'est pas très motivé pour céder du terrain supplémentaire. De plus, il n'est pas favorable pour augmenter la largeur du pont, alors que de nos jours, nous fournissons des efforts pour modérer le trafic et la vitesse. M. Plumey lui répond qu'il n'est pas prévu d'emprise sur la parcelle no. 11.

Un citoyen demande que la commune s'approche de l'Office du patrimoine pour essayer d'obtenir des aides financières. Il s'associe également l'avis de la précédente intervention concernant le trafic et la vitesse.

Le maire reprend la parole pour préciser que la cheffe de l'Office du patrimoine a été consultée, elle a pu confirmer que le pont ne figure pas dans le répertoire des objets à protéger. Le maire relève néanmoins que les gens sont attachés à ce pont et que sa préservation est nécessaire. Il comprend les interventions concernant la vitesse, toutefois il relève que le gabarit du pont, même élargi, ne permettra pas une vitesse au-delà des 30 km/h.

Un citoyen demande s'il sera possible de pouvoir à nouveau s'exprimer sur les variantes présentées ce jour lors de l'assemblée qui votera le crédit de réalisation. Monsieur le maire lui répond que la variante sur laquelle va se pencher l'étude sera décidée par le Conseil communal, sur conseil du bureau d'ingénieurs. Le Conseil communal ne va pas étudier toutes les variantes. Il viendra devant l'assemblée avec une demande de crédit global pour la variante choisie.

Plusieurs citoyens interviennent pour relever : « cela ne sera plus le même pont », « le pont est un goulet, son élargissement apportera une meilleure sécurité », « il faut prendre connaissance des documents de sa construction aux archives communales, années 1740-1760 ».

La parole n'est pas demandée, le président passe au vote.

Le crédit d'étude est accepté par 26 voix pour et aucune voix contre.

3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 110'000.- pour le passage au LED de l'éclairage public de la route cantonale et du secteur Le Crin, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation

Philippe Vogel, conseiller en charge du dicastère présente cette demande de crédit visant à terminer le passage de l'éclairage public au LED pour tout le village. Il relève que le crédit sera utilisé en deux étapes, sur une période de 2 années.

Le président remercie M. Vogel. L'entrée en matière n'est pas contestée, il ouvre la discussion

Des citoyens demandent des précisions et compléments sur les quartiers et zones concernés et sur les différences de consommation entre les lampes actuelles et le LED. M. le maire répond à ces questions, il précise que l'économie attendue serait d'environ CHF 4'000.- par an.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le crédit est accepté par 37 voix pour, aucune voix contre.

4.Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales ; discuter et approuver le budget 2025

La caissière présente le budget 2025, rubrique par rubrique. En préambule, elle montre le compte de résultat avec des charges de CHF 1'462'833.- et des recettes de CHF 1'621'560.-, prévoyant un bénéfice de CHF 158'727.-

0-Administration générale

Charges : 210'200.- / Produits : 26'960.-

Le Conseil communal propose à l'assemblée de relever le montant des jetons de présence et de l'indemnité horaire qui passerait respectivement de CHF 40.- à CHF 50.- pour les jetons de présence et de CHF 20.- à CHF 30.- pour l'indemnité horaire. Les traitements fixes du maire, du vice-maire et des conseillers communaux ne changeraient pas. L'augmentation représenterait env. CHF 5'000.- par an.

Compte tenu de la situation actuelle au niveau du personnel (absence maladie de la secrétaire-caissière et personnel de remplacement), le poste « salaires administratifs » a été augmenté de CHF 12'000.-.

Un citoyen intervient concernant l'augmentation liée aux jetons de présence et indemnités horaire. Le montant figurant au budget ne correspond pas à la proposition de conseil communal (+30 %). Monsieur le maire répond qu'effectivement il y a une petite erreur de calcul, l'augmentation proposée par le conseil correspond bien à CHF 5'000.- et non pas CHF 9'000.-.

1-Ordre et sécurité publique – Défense

Charges : 29'900.- / Produits : 13'500.-

Augmentation du montant attribué aux frais cadastraux pour la mise à jour du cadastre communal et augmentation de CHF 5'000.- aux frais de participation du déficit du SIS (pompiers).

2-Formation

Charges : 423'049.- / Produits : 12'900.-

Les charges d'enseignement pour le primaire, le secondaire et l'enseignement spécialisé sont toutes en augmentation pour un peu plus de CHF 26'500.-. Un montant de CHF 5'000.- est prévu pour le rafraîchissement de la place de jeux. Un montant de CHF 3'300.- supplémentaire est prévu pour adapter le poste de concierge.

3-Culture-Sports-Loisirs

Charges : 29'100.- / Produits : 0.-

La contribution à la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs représente plus de la moitié de ce montant (CHF 17'000.-)

4-Santé

Charges : 2'700.- / Produits : 0.-

Charges pour l'infirmière scolaire et la participation aux soins dentaires scolaires

5-Prévoyance sociale

Charges : 354'500.- / Produits : 76'800.-

Augmentation de CHF 6'800.- à la répartition cantonale des charges de l'AVS. Augmentation de CHF 3'000.- pour les subventions communales à la caisse-maladie des enfants en âge de scolarité. Augmentation de CHF 10'000.- à la répartition cantonale à l'aide sociale.

6-Trafic – Transports -Télécommunications

Charges : 102'900.- / Produits : 16'000.-

Montants identiques aux années passées

7-Environnement (eau potable, eaux usées, déchets, cimetièrè)

Charges 152'110.- / Produits 146'400.-

Eau potable – bénéfice de CHF 15'450.- : ce résultat est à prendre avec un certain recul, d'une part il peut évoluer en fonction des fuites qui pourraient se produire durant l'année et d'autre part, il dépend du moment du relevé des compteurs et de la facturation.

Eaux usées – perte de CHF 13'900.- : Ce résultat négatif provient principalement des fluctuations des taxes de raccordement. Le fonds à disposition permettra, au besoin, d'équilibrer le résultat final. Monsieur le maire fait remarquer que ce compte présente d'années en années des comptes en dents de scie, provoqués principalement par la facturation de frais de raccordement lors de nouvelles constructions. Le fonds à disposition permet d'équilibrer ce financement spécial qui doit obligatoirement s'autofinancer.

Déchets – perte de CHF 4'300.- : La perte est récurrente depuis plusieurs années. Le Conseil communal propose une augmentation en 2025 et prépare une refonte du règlement communal de la gestion des déchets.

Philippe Vogel, responsable du dicastère explique que le compte des déchets est depuis quelques années déficitaires et que nous n'avons pas de réserves sur un fonds pour compenser les pertes. Ce compte de financement spécial ne peut pas être couvert par l'impôt général, la commune a donc l'obligation d'intervenir pour équilibrer les charges et les produits. Comme cela a été présenté dans le tableau des taxes, le Conseil communal propose d'augmenter la taxe des déchets par catégories, à savoir une personne seule de CHF 60.- à CHF 70.- ; un couple sans enfant de CHF 100.- à CHF 120.- et une famille avec 1 enfant et plus de CHF 120.- à CHF 150.-. Le maire relève encore que cette augmentation se situe dans la fourchette de tarif que permet le règlement actuel.

Un citoyen demande de revoir la situation des agriculteurs qui paient une taxe alors qu'ils évacuent déjà eux-mêmes leurs déchets à leurs frais.

Un citoyen demande de revoir la gestion des déchets verts, serait-il possible de les amener à Porrentruy, car l'installation disposerait d'une balance afin de pouvoir facturer une taxe causale.

Un citoyen intervient pour demander de faire attention aux coûts pour les familles qui sont déjà bien pénalisées.

Le Conseil communal prend note de ces différentes interventions. Il reviendra lors d'une prochaine assemblée vers les citoyens avec une proposition d'un nouveau règlement de déchets et règlement tarifaire.

8-Economie publique

Charges : 98'200.- / Produits : 124'700.-

Ce compte représente essentiellement la gestion des forêts communales

9-Finances – Impôts

Charges : 60'174.- / Produits : 1'204'300.-

Les prévisions budgétaires fiscales sont principalement établies sur la base des estimations du Service cantonal des contributions. La commune peut s'attendre à une augmentation de CHF 114'000.- d'impôts sur le revenu des personnes physiques, une augmentation de CHF 9'500.- d'impôts sur la fortune des personnes physique et une diminution de CHF 5'000 d'impôts sur les personnes morales.

Le président remercie Mme Cerf pour cette présentation, l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président ouvre la discussion.

Les questions ayant déjà été posées lors de la présentation de chaque rubrique, la parole n'est plus demandée. Le président passe au vote.

La quotité d'impôts, les différentes taxes présentées ainsi que le budget 2025 sont acceptés par 33 voix pour et 1 voix contre.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation

Philippe Vogel présente ce nouveau règlement que toutes les communes jurassiennes doivent adopter avant le 1^{er} janvier 2026. Le Conseil communal s'est plus ou moins aligné sur les autres communes d'Ajoie en proposant à l'article 5 une redevance communale de 0.8 centime par kWh d'électricité distribuée.

Le président remercie M. Vogel pour ces explications. L'entrée en matière n'étant pas contestée, il ouvre la discussion.

Un citoyen ne comprend pas pourquoi le conseil communal propose un montant de redevance fixe à l'article 5, al. 2, alors que d'autres communes ont laissé la compétence au Conseil communal de proposer la taxe chaque année dans le cadre du budget.

Monsieur le maire donne quelques explications complémentaires sur les effets de cette nouvelle taxe communale, sachant que la redevance pour l'utilisation du domaine public existe déjà et rapporte à la commune env. CHF 16'000.- par année. Il relève également que le canton aura la possibilité de prélever une redevance supplémentaire de 0.3 centime, en plus de 0.7 de la redevance pour le domaine public et les 0.8 de la commune. Il précise également que les gros consommateurs ne bénéficieront plus du plafond de CHF 300.- dès le 1^{er} janvier 2026.

Le précédent citoyen propose un amendement à l'assemblée, soit : de ne pas fixer une redevance fixe dans le règlement et de laisser ouvert la fixation du montant dans le cadre du budget.

Monsieur le maire explique que le Conseil communal avait le choix entre la variante proposée à l'assemblée et la deuxième variante proposée dans le règlement-type du canton. Cette deuxième variante, qui va dans le sens de la demande d'amendement de l'interpellation du citoyen, était : art. 5, al.2 « La redevance est fixée par le Conseil communal. Elle est au maximum de 1 centime par kWh d'électricité distribuée ».

La parole n'étant plus demandé, le président passe au vote en précisant qu'il s'agit de voter le nouveau règlement avec l'amendement portant sur le changement de l'article 5, al.2.

Au vote, le nouveau règlement et l'amendement sont acceptés par 36 voix pour et 1 voix contre

6. Information sur les travaux de rénovation de la halle

Monsieur le maire informe les citoyens présents de l'état d'avancement des travaux et comme chacun peut le constater dans cette salle, ceux-ci sont quasi arrivés à terme. Il relève que le crédit accepté par la population est tenu.

Pas de question à la suite de cette brève information

7. Information sur les travaux d'aménagement de l'Allaine

Monsieur le maire informe que les travaux sont arrivés à bouts touchants. Il reste encore quelques plantations à réaliser. Le budget est tenu, il reste une réserve de CHF 5'000.- qui sera probablement utilisée pour la passerelle piétonne.

Un citoyen n'est pas très content des interventions intempestives durant les travaux d'un spécialiste de la nature, interventions qui ont provoqué des surcoûts, notamment pour la création d'une marre qu'il faudra bien entretenir et assumer financièrement.

Un citoyen demande quand la barrière sera posée sur le talus longeant la place de jeux. Il lui est répondu qu'elle sera remise ces prochains jours.

Une citoyenne demande comment toutes ces plantations le long de l'Allaine seront entretenues. Monsieur le maire lui répond qu'un entretien minimal est prévu.

8.Divers

Le Conseil communal remercie Madame Valérie Broquet qui a cessé ses activités de concierge à fin 2024 après plus de 25 années au service de la commune. Elle est chaleureusement applaudie.

Monsieur le maire annonce la date d'inauguration de la halle fixée au 22 mars 2025. Monsieur le ministre Martial Courtet sera présent.

Monsieur le maire annonce également qu'une assemblée communale extraordinaire est prévue le 20 mars 2025 pour prendre connaissance et voter de nouveaux règlements. Il annonce encore la date du 26 avril 2025 pour l'inauguration du sentier Lothar et le même jour, au même endroit, l'organisation d'une course aux œufs. A retenir également la prochaine fête du village qui se déroulera les 5-6 juillet 2025.

Un citoyen demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acheter la maison bleue en vente en face de la commune, pour la raser et réaliser des places de parc qui font cruellement défauts dans le secteur.

Un citoyen demande que le budget consacré aux décorations de Noël soit quelque peu augmenté.

Un citoyen fait remarquer qu'il n'a pas reçu le tout-ménage et le mémo-déchets.

Un citoyen demande au conseil communal d'étudier la possibilité d'installer un micro pour mieux entendre les orateurs lors des interventions de l'assemblée.

Un citoyen demande pourquoi la commune n'a pas adhéré à la nouvelle société énergétique mise en place dans le district par le SIDP. Une participation à cette société permettrait, à son avis, d'aider le conseil communal à réaliser les objectifs qui ont été définis dans le plan d'action communal énergétique.

Monsieur le maire répond que le Conseil communal ne voyait pas l'intérêt pour la commune de participer à cet investissement, par ailleurs le Conseil communal a été surpris par la démarche menée par le SIDP. Il relève également qu'à certains moments, la revente d'électricité pourrait être négative.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie la caissière et le secrétaire ainsi que les membres du Conseil communal pour leur travail accompli et leur engagement pour la commune.

Il clôt l'assemblée à 22.00 heures et souhaite à chacune et chacun une belle fin de soirée.

Au nom de l'Assemblée communale

Serge Boillat Michel Beuret
Président Secrétaire